

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

## AVIS SUR L'AGREMENT DES ASSOCIATIONS VISANT L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DU CADRE DE VIE

Demandeur Le Gouvernement - Ordonnance du 4 septembre 2008 relative au subvention-

nement des associations ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement

urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale -art.5.

Demande reçue le 15/11/21

**Exposé** 29/11/21 par Mme Sofie Walschap, Bruxelles Mobilité

**Document transmis** Présentation du 29/11/2021à la CRM « Agrément des associations ayant pour

objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en RBC

2022-2026 »

Avis adopté par la Commission 20/12/2021

Régionale de la Mobilité le

Conformément à l'arrêté du 19 octobre 2000, portant création de la Commission régionale de la Mobilité, art. 5 "Il est interdit à tout membre de délibérer sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires." Les membres représentant des associations concernées, M. Gerben Van den Abbeele (ASBL MPACT), M. Rémy Huon (ASBL Tous à Pied), Mme Kadri Soova (collectif Heroes for Zero) ainsi que Mme Ria Kaatee, administratrice de l'ARAU s'abstiennent sur ce projet d'avis.

La Commission a pris connaissance des sept demandes d'agrément pour la période 2022-2026 et de leur analyse par Bruxelles Mobilité.

Les associations mpact et Tous à Pied ne remplissent pas la condition inscrite à l'article 4. 2° de l'ordonnance relative à l'établissement du siège social en Région de Bruxelles-Capitale et ne peuvent pas être agréées.

Bruxelles Mobilité n'a pas encore eu l'occasion de travailler avec les associations Johanna.be et Ride your Future et préfèrerait suivre une première demande de subvention en 2022 avant de procéder à une demande d'agrément quinquennal.

Les associations suivantes AMT (Accessibilité et Mobilité pour Tous) CONCEPT, ARAU Action urbaine, Heroes for ZERO remplissent les conditions de l'ordonnance et la proposition de Bruxelles Mobilité est d'approuver leur demande d'agrément.

La Commission approuve l'analyse de Bruxelles Mobilité et la proposition d'agrément quinquennal des associations AMT (Accessibilité et Mobilité pour Tous) CONCEPT, ARAU Action urbaine et Heroes for ZERO.